



SYNDICAT MIXTE POUR LA CRÉATION, L'AMÉNAGEMENT ET LA GESTION DE L'AÉRODROME BRIVE SOUILLAC

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt deux et le 24 février à 14 h 30, le Comité du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Brive, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 18 février 2022.

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Président : M. Frédéric SOULIER - Conseillers communautaires : M. François PATIER - M. Christian PRADAYROL - M. Jean-Paul FRONTY - M. Philippe VIDAU - M. Jean-Louis LASCAUX - M. Julien BOUNIE - Mme Alexandra DOUSSAUD

Conseil Départemental de la Corrèze : Conseillers départementaux : M. Francis COMBY - Mme Pascale BOISSIERAS

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Conseillers régionaux : M. Philippe NAUCHE - M. Valéry ELOPHE

Ville de Terrasson : Conseiller Municipal : M. Roger LAROUQUIE

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Conseillers communautaires : M. Yves GARY - M. Henri SOULIER

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Conseiller régional : M. Pascal CAVITTE

C.C.I. de la Corrèze : Présidente : Mme Françoise CAYRE

C.C.I. du Lot : Président : Monsieur Jean HUGON

DELEGUES SUPPLEANTS REMPLACANT DES TITULAIRES ABSENTS :

Conseil Départemental de la Corrèze : Conseillers départementaux : M. Gérard SOLER représentant M. Pascal COSTE - M. Jean-Jacques DELPECH représentant Mme Frédérique MEUNIER

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Mme Annick COUSIN

Conseil Départemental du Lot : Conseiller départemental : M. Régis VILLEPONTOUX représentant M. Frédéric GINESTE

Communauté de Communes CAUVALDOR : M. Habib FENNI représentant M. Raphaël DAUBET

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Mme Anabelle REYDY donne pouvoir à Monsieur Philippe NAUCHE

Le comité syndical, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Alexandra DOUSSAUD pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Adoption du procès-verbal du comité syndical du 9 novembre 2021

RAPPORTEUR : Le Président, Monsieur Julien BOUNIE

L'an deux mille vingt et un et le 09 novembre à 14 h 30, le Comité du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Brive, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 27 octobre 2021.

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Président : M. Frédéric SOULIER - Conseillers communautaires : M. François PATIER - M. Yves GARY - M. Jean-Paul FRONTY - M. Henri SOULIER - M. Jean-Louis LASCAUX - M. Julien BOUNIE - Mme Alexandra DOUSSAUD

Conseil Départemental de la Corrèze : Conseillers départementaux : M. Francis COMBY - Mme Pascale BOISSIERAS

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Conseillers régionaux : M. Philippe NAUCHE - Mme Anabelle REYDY
C.C.I. de la Corrèze : Mme Françoise CAYRE

Ville de Terrasson : Conseiller Municipal : M. Roger LAROUQUIE

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Conseillers régionaux : M. Pascal CAVITTE - M. Valéry ELOPHE
C.C.I. du Lot : Président : Monsieur Jean HUGON

DELEGUES SUPPLEANTS REMPLACANT DES TITULAIRES ABSENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Conseillers communautaires : M. Walter MAMMOLA représentant M. Christian PRADAYROL - M. Eddie MARCOS représentant M. Philippe VIDAU

Conseil Départemental de la Corrèze : Conseillers départementaux : M. Gérard SOLER représentant M. Pascal COSTE - M. Jean-Jacques DELPECH représentant Mme Frédérique MEUNIER

Conseil Départemental du Lot : Conseiller départemental : M. Régis VILLEPONTOUX représentant M. Frédéric GINESTE

Communauté de Communes CAUVALDOR : M. Habib FENNI représentant M. Raphaël DAUBET

Le comité syndical, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Alexandra DOUSSAUD pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame Alexandra DOUSSAUD fait l'appel. Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

2021-34 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 24 SEPTEMBRE 2021

RAPPORTEUR : Le Président, Monsieur Julien BOUNIE

Adopté à l'unanimité

JB

Après l'appel, Monsieur le Président fait adopter le procès-verbal de la séance du comité syndical du 24 septembre 2021 : adopté à l'unanimité.

2021-35 – INSTALLATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET DE DEUX SUPPLEANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE

RAPPORTEUR : Le Président, Monsieur Julien BOUNIE

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 20 Adopté à l'unanimité
Nombre de suffrages exprimés : 20
Votes : Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Suite aux démissions de Madame Frédérique MEUNIER et de Monsieur Laurent DARTHOU, il est proposé d'installer Monsieur Jean-Louis LASCAUX en tant que délégué titulaire, précédemment suppléant et Messieurs Walter MAMMOLA et Eddie MARCOS, délégués suppléants.

2021-36 – AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT

RAPPORTEUR : Le Président, Monsieur Julien BOUNIE

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 20 Adopté à l'unanimité
Nombre de suffrages exprimés : 20
Votes : Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Dans l'attente du vote du budget 2022, le comité syndical a autorisé l'engagement de dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits votés au budget de l'exercice précédent.

2021-37 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA LIGNE AERIENNE SOUS OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC BRIVE-PARIS (ORLY) : VALIDATION DU CHOIX DU DELEGATAIRE ET APPROBATION DU PROJET DE CONTRAT

RAPPORTEUR : Le Président, Monsieur Julien BOUNIE

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 20 Adopté à l'unanimité
Nombre de suffrages exprimés : 20
Votes : Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

JD

La délégation de service public de la ligne aérienne arrivant à son terme le 04 janvier 2022, le comité syndical après avoir voté le renouvellement du mode de gestion en mars 2021, s'est vu présenter une proposition de choix du délégataire, l'économie générale du contrat après rappel du déroulement de la procédure. L'impact de l'économie du contrat sur la prospective financière a été présenté aux membres du Syndicat. Un débat s'est tenu afin d'envisager les leviers d'économie, les évolutions du plan pluriannuel d'investissement afin d'atteindre un scénario cible ne faisant pas appel à la contribution des membres (sous réserve du montant de la contribution de l'Etat à la participation au déficit d'exploitation de la ligne). Suite à ce débat, le comité syndical a approuvé le choix du délégataire de prendre la compagnie AMELIA, société Regourd Aviation et passe une convention d'exploitation des services aériens pour une période de 4 années à compter du 05 janvier 2022.

Je soumetts ce procès-verbal à votre approbation.

Avez-vous des observations à formuler ?

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Le Président



Julien BOUNIE